



HISTOIRE

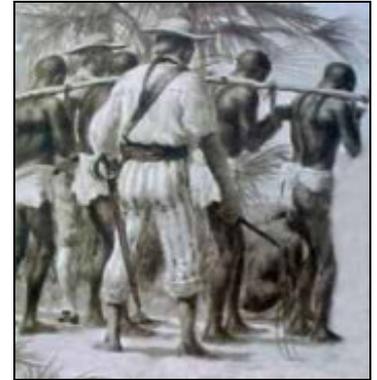
L'esclavage

Les conditions de la « traite » (02)

C'est au XVIII^{ème} siècle que cet odieux trafic a connu son apogée. Les millions d'Africains déportés permirent l'essor des colonies américaines mais également l'enrichissement des cités maritimes européennes.

Les conditions de vie des esclaves

Les maîtres sont tenus de subvenir aux besoins en habillement et en nourriture de leurs esclaves et ce, sous forme de rations précises, c'est à dire 2 livres de maïs par jour pour l'homme et la femme adulte, une livre pour les enfants. Les enfants d'esclaves appartiennent au maître de la mère et de ce fait ces enfants peuvent être répartis entre deux maîtres différents. Dans la société esclavagiste les femmes ont des tâches spécifiques. Tout d'abord celle d'être la nourrice du maître. De nombreux enfants blancs ont été élevés au même sein que les enfants noirs. Les Africaines sont particulièrement recherchées pour cet emploi.



Des conditions inhumaines...

L'organisation du travail

La vie des esclaves, hommes et femmes, filles et garçons, est très dure. Dès l'âge de treize ans, ils travaillent dans les habitations ou dans les exploitations agricoles du lever au coucher du jour sous l'œil vigilant des commandeurs armés de fouets.

A la fin des travaux dans les champs ou dans les maisons, les femmes regagnent les camps fait de cases de torchis ou de bois, recouvertes de feuilles de lataniers ; ni porte ni fenêtre, la terre pour plancher et pour ameublement quelques nattes de palmes tressées. Ce sort difficilement supportable aura pour conséquence une résistance de plus en plus grande.

Crimes et châtements

« L'esclave qui aura frappé son Maître, ou la femme de son maître, sa Maîtresse, ou leurs enfants, avec contusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son Maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule : et s'il récidive un autre mois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule, et la troisième fois il sera puni de mort. »

D'après le Code noir (1685)



Des châtements inhumains...

La fuite et ses représailles

Le marronnage est le fait pour les esclaves de se révolter et peut prendre diverses formes, de la simple fugue d'un esclave maltraité à l'organisation, dans les montagnes les plus reculées, de véritables camps avec abris permanents, terres cultivées, bétail et armes. De plus en plus nombreux, les esclaves qui ont réussi à fuir s'organisent et en arrivent à menacer le système colonial.